

Le Président

Mairie de Dives-sur-Mer
Rue du Général de Gaulle
14160 Dives-sur-Mer

Dives-sur-Mer, le

Affaire suivie par : Guillaume LAPLANCHE Coordinateur urbanisme et aménagement

Service / Direction : Direction générale des services
Tél. – E-mail : 06 80 18 18 86 – g.laplanche@ncpa.fr
Références : ML/GL/RD-OP/2025/

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de Dives-sur-Mer

Monsieur le Maire,

Par un courriel en date du 18 avril 2025, vous adressez pour avis le projet de modification simplifiée n° 1 de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal, la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge étant une « personne publique associée » au titre d'une lecture combinée des dispositions du Code de l'urbanisme.

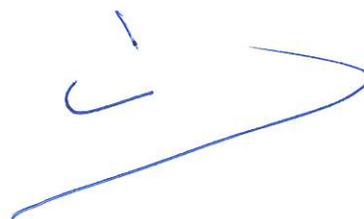
Aussi, l'objet de cette modification porte sur l'ajustement de l'article UA6 du règlement écrit de votre document d'urbanisme, évolution induite par une récente décision de justice administrative rendue à propos d'une autorisation d'urbanisme délivrée sur votre commune.

Après analyse par mes services des documents transmis, nous n'avons aucune observation technique à formuler.

Toutefois, ce courrier est l'occasion pour moi de vous rappeler que pareil avis se doit, au sens du processus décisionnel de notre communauté de communes et de la bonne application des délibérations qui le fondent et le légitiment, d'être soumis à l'appréciation et, in fine, à la décision du bureau communautaire délibérant, cette décision se trouvant éclairée par les travaux préalables de la commission Aménagement et Urbanisme.

Au vu du délai de réponse prescrit en l'espèce et s'agissant d'une modification très limitée et réalisée en conséquence d'une décision de justice administrative, je prends la responsabilité de vous transmettre par le présent courrier l'avis favorable de la communauté de communes tant vous invitant à l'avenir à veiller au calendrier des instances intercommunales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Olivier PAZ